



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
25 juillet 2017
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017

Point X de l'ordre du jour provisoire

Sixième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités

Rapport de synthèse du secrétariat

Résumé

La sixième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités s'est tenue le 10 mai 2017, lors de la quarante-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Dans le cadre du thème général du « Renforcement des capacités d'adaptation dans le contexte des plans nationaux d'adaptation (PNA) et des contributions déterminées au niveau national », les débats ont porté sur le renforcement : 1) des capacités humaines, institutionnelles et systémiques permettant de mettre au point des mesures d'adaptation dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national ; 2) de la capacité à obtenir des financements pour l'adaptation ; 3) du soutien des parties prenantes non parties aux activités de renforcement des capacités nécessaires dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
A. Mandat	1–3	3
B. Objet du rapport.....	4	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	5	3
II. Conclusions de la sixième réunion du Forum de Durban.....	6–16	3
III. Organisation du Forum.....	17–26	5
A. Préparatifs.....	17	5
B. Teneur et forme.....	18–19	5
C. Délibérations.....	20–26	6
IV. Résumé de l’exposé liminaire et des débats de fond	27–31	7
V. Résumé de la réunion-débat	32–47	9
A. Renforcement des capacités humaines, institutionnelles et systémiques permettant de mettre au point des mesures d’adaptation dans le cadre des plans nationaux d’adaptation et des contributions déterminées au niveau national	32–37	9
B. Renforcement de la capacité à obtenir des financements pour l’adaptation ...	38–42	11
C. Renforcement du soutien des parties prenantes non parties aux activités de renforcement des capacités nécessaires dans le cadre des plans nationaux d’adaptation et des contributions déterminées au niveau national	43–47	12
VI. Résultats des discussions de groupe	48–65	13
A. Renforcement des capacités humaines, institutionnelles et systémiques permettant de mettre au point des mesures d’adaptation dans le cadre des plans nationaux d’adaptation et des contributions déterminées au niveau national	48–53	13
B. Renforcement de la capacité à obtenir des financements pour l’adaptation	54–60	14
C. Renforcement du soutien des parties prenantes non parties aux activités de renforcement des capacités nécessaires dans le cadre des plans nationaux d’adaptation et des contributions déterminées au niveau national	61–65	15

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties (COP) a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, le Forum de Durban en vue de favoriser l'échange de données d'expérience, d'idées, de pratiques optimales et d'enseignements entre les parties prenantes concernées par l'exécution de telles activités. Elle a également demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur le Forum de Durban pour examen par le SBI¹.

2. Dans sa décision 16/CP.22, la COP a invité les Parties à communiquer, avant le 9 mars 2017, leurs vues sur les sujets possibles pour la sixième réunion du Forum de Durban². Elle a en outre, dans la même décision, invité le SBI à favoriser la complémentarité entre le Forum de Durban et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités³. Compte tenu des informations communiquées, le thème de la sixième réunion du Forum de Durban a été élaboré dans le but de favoriser la complémentarité entre le Forum et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, qui a tenu sa première réunion du 11 au 13 mai 2017, pendant la quarante-sixième session du SBI. Le programme de la sixième réunion du Forum vise également à créer des synergies avec les ateliers de session sur le financement à long terme de l'action climatique de 2017-2018. L'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique de 2017 s'est tenu le 15 mai 2017 et a porté, notamment, sur l'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique, les besoins en la matière et les environnements propices.

3. Dans la décision 1/CP.21, la COP a décidé que les contributions au Comité de Paris sur le renforcement des capacités comprendraient notamment les rapports sur le Forum de Durban⁴. À la première réunion du Comité de Paris, les membres du Comité ont noté l'intérêt que présentait le Forum et ont dûment pris en considération la nécessité d'aligner les travaux du Comité sur les délibérations du Forum.

B. Objet du rapport

4. Le présent rapport contient les informations suivantes : conclusions du Forum (partie II) ; organisation du Forum (partie III) ; résumé de l'exposé liminaire et des débats y relatifs (partie IV) ; résumé de la réunion-débat (partie V) ; résumé des résultats des discussions de groupe (partie VI).

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. À sa quarante-septième session, le SBI voudra peut-être examiner les informations contenues dans le présent rapport lorsqu'il délibérera sur les activités de renforcement des capacités à sa session suivante.

II. Conclusions de la sixième réunion du Forum de Durban

6. **Il est essentiel que les pays en développement s'approprient le processus de renforcement des capacités.** Les pays devraient être en mesure de définir eux-mêmes les capacités spécifiques dont ils ont besoin et de déterminer quelles sont les entités dont les capacités devraient être renforcées pour concevoir des mesures d'adaptation et les mettre

¹ Décision 2/CP.17, par. 144 et 147.

² Décision 16/CP.22, par. 9.

³ Décision 16/CP.22, par. 5.

⁴ Décision 1/CP.21, par. 79.

dûment en œuvre dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national. Les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales facilitent les activités de renforcement des capacités en faveur de l'action climatique, mais le processus ne leur appartient pas.

7. **Les capacités doivent être adaptées aux besoins.** Afin de conserver les capacités, les fonctionnaires nationaux et locaux doivent bénéficier d'une formation continue. Les participants au Forum ont également indiqué qu'il était nécessaire d'aider des fonctionnaires locaux à accéder à l'enseignement supérieur pour mieux les préparer à obtenir des financements en faveur du climat.

8. **La méthode de suivi et d'évaluation des activités de renforcement des capacités doit être adaptée** pour tenir compte du fait qu'il s'agit d'un processus à long terme concernant différents secteurs et domaines. Les indicateurs axés uniquement sur le nombre d'ateliers organisés ou celui des études de cas découlant d'activités de renforcement des capacités sont donc insuffisants.

9. Il est nécessaire d'**accroître la participation des communautés et des administrations locales** et de garantir une meilleure coordination entre les administrations locales et centrales, d'une part, et les ministères chargés des questions relatives aux changements climatiques, y compris les activités de renforcement des capacités en faveur de l'action climatique, d'autre part. La mise en place d'un mécanisme institutionnel permettant de réunir régulièrement tous les ministères compétents et les acteurs non étatiques concernés pour échanger leurs vues sur les questions relatives à l'adaptation, et notamment élaborer une ébauche de projet et une réserve de projets, pourrait remédier à toute lacune en matière de coordination et de participation locale.

10. **Une coordination entre les organismes des Nations Unies** est également nécessaire pour optimiser le renforcement des capacités. La mise en place d'un cadre de financement ou d'un cycle d'établissement de rapports qui seraient communs aux plans nationaux d'adaptation, aux contributions déterminées au niveau national et aux objectifs de développement durable pourrait également être utile à cet égard et serait susceptible d'alléger la charge pesant sur les pays en développement dont les capacités sont limitées.

11. **Il a été recommandé de décrire le rôle de toutes les parties prenantes appuyant les activités de renforcement des capacités relatives aux plans nationaux d'adaptation et aux contributions déterminées au niveau national** en vue de renforcer la coordination entre les parties prenantes et de réduire autant que possible tout chevauchement dans les activités de renforcement des capacités. Cela permettrait également de mettre en évidence les lacunes que les activités de renforcement des capacités visent à combler et le moment où les résultats escomptés devraient être atteints.

12. Le fait de communiquer **dans un langage simple** avec les populations et les communautés locales sur les effets des changements climatiques ou la procédure d'élaboration des projets contribuera au renforcement de leur participation et de leur autonomisation. **La simplification des processus d'accréditation ouvrant l'accès au financement de l'action climatique ainsi que des processus découlant de la Convention** a également été proposée en vue de créer un environnement plus favorable et d'encourager les différents acteurs concernés à participer plus activement dans le cadre et en dehors du cadre de la Convention. On n'insistera jamais assez sur l'importance des enseignements tirés de l'expérience des autres, c'est pourquoi **la promotion d'une coopération et d'échanges plus rigoureux entre pays du Sud** a été vivement recommandée. **L'apprentissage entre pairs**, notamment pour l'élaboration de propositions de projet visant à obtenir des fonds destinés à l'adaptation, pourrait s'avérer utile pour les pays en développement.

13. **La capacité à produire des données climatiques et à mettre au point des modèles climatiques nationaux** en fonction des besoins des pays a été considérée comme une capacité technique devant être renforcée dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées à l'échelle nationale. La mise en place de plateformes de données et le recours à des pourvoyeurs d'informations comme le secteur des assurances ont été proposés pour renforcer ces capacités.

14. On observe souvent un manque de capacités, notamment locales et institutionnelles, s'agissant de l'élaboration d'avant-projets et de propositions de projet. Le recrutement de personnel à moyen terme pourrait aider à **renforcer progressivement les capacités locales**. Les capacités doivent également être renforcées en matière d'utilisation des fonds et d'établissement de rapports y relatifs.

15. Des ressources supplémentaires doivent être investies dans la **création de réseaux de parties prenantes non parties**, comprenant notamment des établissements de recherche et des universités, et dans les efforts visant à accroître leur participation au processus. Les capacités des autorités provinciales et municipales, en particulier, doivent être renforcées afin de leur permettre d'établir des partenariats efficaces aux fins de la planification et de la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

16. La promulgation de nouvelles lois relatives à la **communication d'informations** dans les pays en développement fait partie des moyens proposés pour renforcer la transparence et l'accès à l'information. Il est également nécessaire de veiller à ce que les décideurs, les organismes d'exécution et d'autres parties prenantes non parties puissent communiquer librement, et de favoriser la participation officielle des parties prenantes non parties à la prise de décisions relatives à l'action climatique.

III. Organisation du Forum

A. Préparatifs

17. Afin de faciliter les débats au cours de la sixième réunion du Forum de Durban, le secrétariat a établi les documents ci-après, conformément aux dispositions pertinentes des décisions 2/CP.17 et 1/CP.18, et les a publiés sur la page Web du Forum de Durban bien avant la tenue du Forum⁵ :

a) Rapport de compilation et de synthèse sur les activités de renforcement des capacités entreprises par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto⁶ ;

b) Récapitulatif des activités de renforcement des capacités menées par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto⁷ ;

c) Rapport de synthèse sur la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement⁸.

B. Teneur et forme

18. Les thèmes du Forum ont été choisis en tenant compte des observations communiquées par les Parties et en consultation avec le Président du SBI, M. Tomasz Chruszczow. La réunion avait pour thème général le « Renforcement des capacités d'adaptation dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national » (on trouvera des informations sur les thèmes subsidiaires au paragraphe 23).

19. La réunion a duré une demi-journée ; elle a commencé par un exposé liminaire, et s'est poursuivie sous la forme d'une réunion-débat et de trois discussions de groupe parallèles. À la suite de l'exposé liminaire et d'une séance de questions-réponses sur le thème général de la réunion, chaque thème subsidiaire a été abordé par trois intervenants, lesquels représentaient le point de vue, respectivement, d'un organisme de renforcement des capacités, d'un bénéficiaire de l'appui fourni en matière de renforcement des capacités et d'un représentant d'une institution de recherche et de conseil. À l'issue de la réunion-débat

⁵ <http://unfccc.int/10133.php>.

⁶ FCCC/SBI/2017/2.

⁷ FCCC/SBI/2017/2/Add.1.

⁸ FCCC/SBI/2017/3.

et d'une séance de questions-réponses, les trois thèmes subsidiaires ont été examinés simultanément par un nombre correspondant de petits groupes de discussion, qui ont permis aux participants de procéder à un échange de vues plus interactif et approfondi. Au sein de chaque groupe, le débat était animé par un représentant d'une organisation ayant le statut d'observateur. Le secrétariat avait établi et communiqué à l'avance sur la page Web du Forum de Durban une série de questions destinées à orienter les discussions⁹. Les principaux enseignements tirés et propositions faites par chaque groupe ont ensuite été présentés par les animateurs des groupes en séance plénière. Ils ont également été publiés sur la page Web du Forum avant la clôture de la réunion.

C. Délibérations

20. La réunion s'est tenue le 10 mai 2017 lors de la quarante-sixième session du SBI. Le Président du SBI l'a ouverte avant d'en laisser la direction aux facilitateurs : M^{me} Rita Mishaan, Ambassadrice de l'environnement et des changements climatiques au Ministère guatémaltèque des affaires étrangères et membre du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, et M. Kunihiko Shimada, Président-Directeur général de KS International Strategies Inc. et conseiller spécial du secrétariat du Ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie.

21. Dans ses observations liminaires, M. Chruszczow a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par les Parties, qui témoignaient des avantages qu'il y avait à aligner le thème de la sixième réunion du Forum de Durban sur le domaine ou thème principal du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2017, consacré aux « activités de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans le contexte de l'Accord de Paris ». M. Chruszczow a également déclaré qu'il présenterait les conclusions des quatrième, cinquième et sixième réunions du Forum de Durban à la première séance du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, espérant ainsi inscrire la précieuse contribution du Forum de Durban dans les débats du Comité de Paris sur son domaine ou thème principal pour 2017, dans le but d'accroître la complémentarité entre les deux processus.

22. M. Zitouni Ould-Dada, représentant le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a fait un exposé liminaire sur le thème général de la réunion, « Renforcement des capacités d'adaptation dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national ». Dans son exposé, il a mis l'accent sur les liens existants entre l'action climatique et le développement durable, soulignant que le renforcement des capacités était essentiel pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, ainsi que les objectifs plus larges de développement économique et social énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Selon M. Ould-Dada, l'appropriation du processus par les pays et la coordination entre les donateurs, les initiatives et les ministères font partie des principaux éléments du renforcement durable des capacités.

23. Une réunion-débat s'est engagée à la suite de l'exposé liminaire et d'une séance de questions-réponses. Chaque intervenant s'est penché sur l'un des thèmes subsidiaires de la réunion. M^{me} Gelila Terrefe, spécialiste (hors classe) au Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation (PAG-PNA) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a examiné le premier thème subsidiaire intitulé « Renforcement des capacités humaines, institutionnelles et systémiques permettant de mettre au point des mesures d'adaptation dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national », et a souligné à quel point il était important de mettre en place des programmes de formation ciblée et des plateformes de données. M^{me} Mandy Barnett, Directrice en chef et responsable des fonds pour le climat à l'Institut national sud-africain pour la biodiversité, entité d'exécution nationale pour le Fonds pour l'adaptation récemment accréditée par le Fonds vert pour le climat en Afrique du Sud, s'est penchée sur le deuxième thème subsidiaire intitulé « Renforcement de la capacité à obtenir des financements pour l'adaptation », et a conseillé aux parties prenantes d'investir dans le

⁹ <http://unfccc.int/10133.php>.

renforcement à long terme des capacités des fonctionnaires, en particulier aux niveaux local et municipal. M. Webster Whande, coordonnateur de l'appui aux négociations fourni en Afrique par l'Alliance pour le Climat et le Développement (CDKN), a abordé le troisième thème subsidiaire intitulé « Renforcement du soutien des parties prenantes non parties aux activités de renforcement des capacités nécessaires dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national ». Il a présenté l'approche du CDKN en matière de renforcement des capacités en mettant en avant certaines pratiques optimales permettant de soutenir le renforcement des capacités nécessaires aux fins de l'adaptation, y compris la formation à moyen et à long terme sur l'action climatique dispensée aux décideurs et aux chercheurs.

24. Après la réunion-débat et une séance de questions-réponses, les participants se sont divisés en petits groupes pour procéder à un examen plus approfondi des trois thèmes subsidiaires. M^{me} Julia Wolf, coordonnatrice du Programme d'intégration de l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a animé les débats du groupe de discussion sur le premier thème subsidiaire visé au paragraphe 23 ci-dessus. M. Espen Ronneberg, conseiller sur les changements climatiques auprès du secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, a dirigé le groupe de discussion sur le deuxième thème subsidiaire susmentionné. Enfin, M^{me} Yamide Dagnet, associée principale à l'initiative sur l'action climatique internationale de l'Institut des ressources mondiales, a animé les débats du groupe de discussion sur le troisième thème subsidiaire. Les animateurs des groupes ont rendu compte en séance plénière des principaux points examinés et des principales propositions formulées par les groupes pour les prochaines étapes.

25. À la suite des rapports présentés par les animateurs des groupes, les facilitateurs ont brièvement résumé la réunion en reprenant les mots clefs figurant dans la partie II ci-dessus, et ont fait part de leurs observations finales.

26. L'ordre du jour, les exposés, les biographies des spécialistes, les questions posées pour orienter les débats et les diapositives des rapports des groupes de discussion peuvent être consultés sur la page Web du Forum de Durban¹⁰.

IV. Résumé de l'exposé liminaire et des débats de fond

27. L'exposé liminaire sur le thème général du « Renforcement des capacités d'adaptation dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national » a permis de définir l'importance du renforcement des capacités dans le contexte plus large du développement durable et de déterminer les principaux domaines d'action susceptibles de rendre les activités de renforcement des capacités plus efficaces et plus durables. Plus de 80 % des contributions prévues déterminées au niveau national soumises avant le 4 avril 2016 comprenaient des éléments relatifs à l'adaptation, comme l'indique l'encadré ci-dessous. Il existe un lien fort entre les contributions déterminées au niveau national et au moins 154 cibles prévues au titre des objectifs de développement durable, en ce sens que les contributions déterminées au niveau national touchent des secteurs tels que l'eau, l'agriculture, la sylviculture, l'infrastructure, les zones côtières, les ressources marines et la pêche, tout aussi essentiels pour le développement durable, comme le montre la figure ci-après. Le renforcement des capacités est considéré comme une priorité essentielle dans les contributions déterminées au niveau national de nombreux pays en développement, étant donné qu'il est indispensable pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Si le renforcement des capacités était replacé dans le contexte plus large du développement durable, il aurait différentes autres retombées positives, sociales, économiques et environnementales, pour les pays.

¹⁰ <http://unfccc.int/10133.php>.

L’adaptation dans les contributions déterminées au niveau national

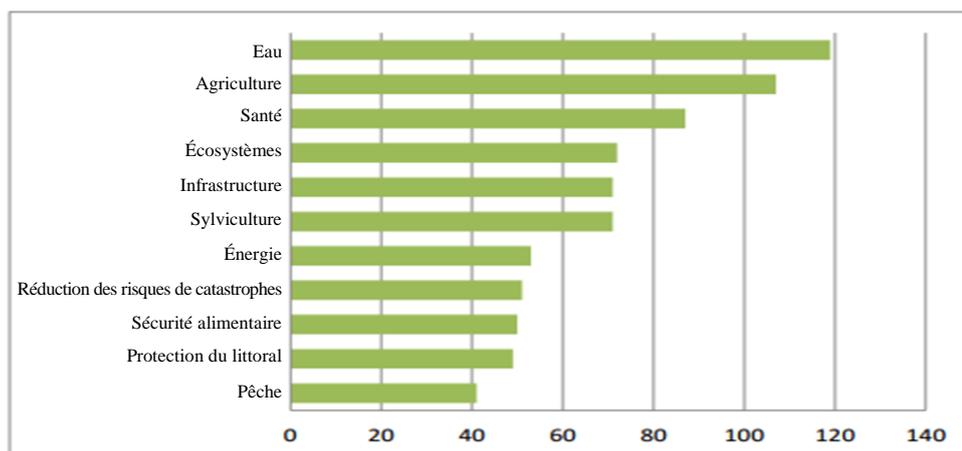
- 161 contributions prévues déterminées au niveau national soumises avant le 4 avril 2016
- 83 % des contributions prévues déterminées au niveau national comprenaient des mesures d’adaptation (effets, vulnérabilités)

Éléments relatifs à l’adaptation dans les contributions de :

- 54 États d’Afrique
- 42 États d’Asie et du Pacifique
- 30 États d’Amérique latine et des Caraïbes
- 7 États d’Europe orientale
- 2 États d’Europe occidentale et autres États.

Source : FCCC/CP/2016/2, citée dans l’exposé du représentant du PNUE.

Domaines et secteurs d’action prioritaires en matière d’adaptation recensés dans le volet adaptation des contributions prévues déterminées au niveau national communiquées



Source : FCCC/CP/2016/2, citée dans l’exposé du représentant du PNUE.

Note : Nombre de Parties mentionnant un domaine ou secteur dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national.

28. Les pays doivent s’engager à appliquer plus de 500 accords multilatéraux prévoyant différents mandats et obligations et présentant différents degrés de complexité. Si l’on considère le renforcement des capacités dans le seul contexte de l’Accord de Paris, les Parties ont créé le Comité de Paris sur le renforcement des capacités et l’Initiative de renforcement des capacités pour la transparence. Toutefois, les activités de renforcement des capacités sont appuyées par d’autres institutions de la Convention, tels que le Comité de l’adaptation, le Centre et le Réseau des technologies climatiques, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l’environnement mondial. Les initiatives étant multiples et les objectifs variés, la coordination devient une question très importante dont il faut tenir compte pour mener à bien les activités de renforcement des capacités. Une coordination est nécessaire entre les donateurs et les pays bénéficiaires, mais aussi entre les ministères compétents et les initiatives. Il arrive souvent que la communication entre les différents ministères ne soit pas aussi bonne qu’elle devrait l’être et, par conséquent, les divers efforts déployés afin de renforcer les capacités ne sont pas toujours aussi productifs et concluants qu’ils pourraient l’être.

29. Le renforcement des capacités est un processus bidirectionnel : les pays en développement doivent renforcer leurs capacités, en particulier aux fins de l'adaptation, et les pays développés doivent être en mesure d'évaluer les besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités et de choisir les stratégies les mieux adaptées au contexte local. En outre, les pays donateurs doivent comprendre comment mobiliser des ressources locales pour faire en sorte que leur appui soit véritablement productif. Les donateurs et les bénéficiaires devraient aussi être en mesure de contrôler, évaluer et ajuster les programmes, selon les résultats de l'évaluation.

30. La nécessité de renforcer les capacités de façon durable et efficace a été soulignée. Pour y parvenir, les pays doivent s'appropriier le processus de renforcement des capacités. Lors de la mise en œuvre de leur PNA, par exemple, les pays en développement doivent d'abord déterminer pourquoi ils ont besoin d'un renforcement des capacités et quelles sont les entités dont les capacités devraient être renforcées. Les acteurs internationaux doivent jouer un rôle d'appui et de facilitation, et non pas s'approprier ou gérer le processus. En outre, il est essentiel de faire participer les populations et communautés locales ainsi que d'autres parties prenantes pour garantir le succès des efforts de renforcement des capacités. Des participants ont souligné qu'il était nécessaire de disposer d'un matériel pédagogique dans les langues locales et d'intégrer une perspective de genre pour mieux associer les communautés et les populations locales au processus. Enfin, il convient de tenir compte des autres retombées positives des activités de renforcement des capacités. Étant donné, par exemple, que de nombreux pays ont des cultures et des langues similaires et sont confrontés aux mêmes types de difficultés dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation, il serait judicieux de mettre en commun les ressources et les programmes susceptibles de profiter à toute une région. Le renforcement des capacités doit être intégré dans des plans de développement plus larges ; il ne peut pas être traité séparément, dans la mesure où il s'agit d'une question transversale qui peut avoir diverses autres retombées positives si elle est bien traitée.

31. Des questions ont été posées après l'exposé liminaire, notamment au sujet des indicateurs. Certains représentants de pays en développement ont fait observer qu'il était impossible de suivre les résultats des initiatives de renforcement des capacités et d'en rendre dûment compte en l'absence de bons indicateurs. Tout en souscrivant à cette évaluation, le représentant du PNUE a noté qu'il était difficile de mettre au point des indicateurs de renforcement des capacités, en particulier aux fins de l'adaptation aux changements climatiques, sachant que le temps consacré à l'élaboration de méthodes pertinentes avait été relativement limité. Toutefois, il a été noté que l'exemple des objectifs de développement durable et des indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs pouvait servir de référence. La nécessité d'élaborer un ensemble d'indicateurs destinés à rendre compte à la fois des aspects quantitatifs et qualitatifs des activités de renforcement des capacités ainsi que de leurs effets sur le terrain dans le contexte local, a également été soulignée.

V. Résumé de la réunion-débat

A. Renforcement des capacités humaines, institutionnelles et systémiques permettant de mettre au point des mesures d'adaptation dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national

32. La représentante du PNUD, en s'appuyant sur l'expérience acquise par le Programme, qui aide plus de 80 pays à établir leur plan national d'adaptation et plus de 120 pays à élaborer, dans le cadre de 14 dialogues régionaux et de 3 dialogues mondiaux, leur contribution déterminée au niveau national, a souligné que les besoins de renforcement des capacités des pays en développement étaient en évolution. Au lieu de solliciter des types d'appui plus généraux pour des tâches telles que l'élaboration de plans d'étapes ou d'états des lieux dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation, de plus en plus de pays cherchent à obtenir un appui pour renforcer les capacités nécessaires à leurs

mesures d'adaptation en matière d'approches sectorielles et de planification. Le fait que les besoins en matière de capacités évoluent confirme également qu'il est nécessaire de vérifier en permanence l'impact des initiatives au moyen d'indicateurs et de moduler le type d'appui fourni au fil du temps.

33. Il est toujours nécessaire de renforcer les capacités pour améliorer l'accès aux données climatiques ainsi que l'analyse et l'utilisation des données à l'appui des mesures et des priorités des pays en matière d'adaptation. Le PNUD appuie ce renforcement des capacités en mettant sur pied des plateformes de données et en associant des pourvoyeurs d'informations tels que les acteurs du secteur des assurances au processus des plans nationaux d'adaptation. Une action de renforcement des capacités est également nécessaire pour repérer des solutions d'adaptation pour les pays en développement et les hiérarchiser.

34. Les institutions des pays en développement doivent s'employer à pérenniser les capacités acquises lors des interventions du PNUD et des autres organismes qui leur apportent une aide, après que ces derniers ont quitté le pays. Il convient donc d'envisager les activités de renforcement des capacités dans le contexte des plans de développement et des priorités à long terme des pays.

35. Le manque de coordination entre les différents cadres de planification représente une charge pour des pays en développement dotés de capacités limitées. En l'absence de coordination et de cohérence, ces cadres multiples deviennent pour eux autant de processus supplémentaires à gérer, entre lesquels aucune synergie ne se crée. Dans le cadre du Programme d'appui mondial aux PNA, le PNUD mène actuellement une action ciblée visant à accroître la cohérence entre les processus relatifs aux plans nationaux d'adaptation et aux contributions déterminées au niveau national et les objectifs de développement durable, et à déterminer les stratégies possibles dans le cadre de cette planification. Il pourrait par exemple être envisagé de prévoir des cadres de financement ou des cycles et des obligations en matière d'établissement de rapports communs aux trois processus, ce qui pourrait considérablement alléger la charge qui pèse sur les pays en développement tout en augmentant l'efficacité.

36. Suite aux observations de la représentante du PNUD, des questions ont été posées sur les moyens de renforcer la coordination entre les ministères et d'améliorer l'exécution des projets et programmes d'adaptation. Il a été recommandé de ne pas faire participer aux processus relatifs aux mesures d'adaptation que les ministères de l'environnement et de l'énergie, mais d'y inclure les ministères chargés des finances et de la planification. En outre, la mise en place d'un mécanisme dans le cadre duquel tous les ministères pourraient échanger régulièrement leurs vues avec les acteurs non étatiques a été présentée comme un moyen efficace d'associer tous les acteurs et de faciliter leur coordination.

37. Au cours de la séance de questions-réponses, la représentante du PNUD a également insisté sur le fait qu'il était essentiel de se donner les moyens de faire valoir l'intérêt économique des mesures d'adaptation au regard du prix élevé qui serait à payer si rien n'était fait, dans la mesure où une telle capacité était essentielle pour obtenir la participation des différentes branches d'activité économiques. Répondant à la question d'un participant d'un pays en développement, qui s'enquerrait de la marche à suivre pour définir des projets d'adaptation susceptibles d'être financés et des démarches à entreprendre pour solliciter les fonds nécessaires, la représentante du PNUD a dit que son organisation dispensait une formation ciblée dont l'objectif était de renforcer la capacité des pays en développement à accéder aux financements. Des informations détaillées sur ce module de formation sont disponibles sur le site Web du PNUD¹¹.

¹¹ <http://adaptation-undp.org/managing-project-preparation-climate-change-adaptation>.

B. Renforcement de la capacité à obtenir des financements pour l'adaptation

38. La représentante de SANBI a mis en lumière certains des obstacles les plus gênants à l'accès aux moyens de financement de l'adaptation. L'un d'entre eux est le modèle économique actuellement utilisé pour l'accès des entités accréditées aux sources de financement. Dans le modèle économique actuellement utilisé en matière de fonds pour les activités préparatoires, les entités accréditées ne peuvent recevoir des fonds que si les projets sont au point et si des résultats spécifiques ont été obtenus. Ce modèle ne permet pas le renforcement des capacités institutionnelles à long terme dont les entités accréditées ont besoin pour travailler efficacement et de manière durable. Il pourrait être envisagé que les fonds pour les activités préparatoires financent des contrats de durée moyenne dans les institutions pour que le personnel des entités accréditées puisse avoir le temps d'acquérir les capacités voulues.

39. On attache moins d'importance au renforcement des capacités des fonctionnaires locaux des institutions chargées de la prestation des services et à leur formation aux moyens d'accéder aux différentes formes de financement climatique et de les gérer qu'aux activités préparatoires avant l'accréditation des institutions. Sachant qu'il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles sur le long terme, l'appui au renforcement des capacités visant à améliorer l'accès aux financements doit être plus pratique et plus concret. Il doit notamment porter sur la façon de concevoir des projets appropriés et sur la manière de s'y prendre pour réussir à mobiliser des fonds en vue de l'action climatique, à les utiliser et à rendre dûment compte de leur emploi.

40. Un exemple de ce que la représentante de SANBI considère comme un renforcement des capacités réussi a été donné. Un chef de projet de l'Institut a été dépêché dans une mairie, auprès de l'autorité locale chargée de conduire un projet d'un montant de 7,5 millions de dollars des États-Unis approuvé par le Fonds pour l'adaptation. Cet intervenant a ainsi pu montrer aux autorités municipales comment élaborer un projet, obtenir le financement nécessaire et collaborer avec le Fonds pour l'adaptation. Cette façon de faire pourrait être un moyen plus efficace de renforcer durablement les capacités que le recrutement de consultants extérieurs intervenant ponctuellement avant de quitter le pays.

41. Il a été établi que l'emploi d'un langage simple et la simplification des processus d'accréditation dans le cadre de l'accès au financement de l'adaptation et aux processus de la Convention étaient indispensables pour créer un environnement véritablement propice et pour renforcer l'autonomie des personnes touchées. Par exemple, lorsqu'un intervenant interroge un agriculteur d'une zone rurale d'Afrique du Sud sur les effets des changements climatiques, la question « Comment les changements climatiques ont-ils affecté votre exploitation au fil des ans ? » peut tomber à plat. Il sera peut-être plus facile d'obtenir une réponse si la question est formulée de la manière suivante : « Les rendements ont-ils changé depuis l'époque de votre grand-père, et de quel type d'aide pensez-vous avoir besoin pour faire face à ces changements ? ». En outre, si les populations touchées ne parlent ni anglais ni l'un des autres langues les plus parlées dans le monde, ceux qui tentent d'obtenir de l'aide peuvent éprouver beaucoup plus de difficultés. Les populations locales sont souvent très conscientes de ce qui se passe, mais elles sont perdues devant la complexité des cadres et des systèmes du régime international applicable aux changements climatiques.

42. La représentante de SANBI, en réponse à certaines questions des intervenants, a également dit qu'il était nécessaire de superviser les activités de renforcement des capacités sur le long terme. Elle a insisté sur la nécessité de mesurer plus finement l'effet des actions de renforcement des capacités. Si, par exemple, on n'utilise comme indicateur que le nombre d'ateliers organisés ou le nombre d'études de cas produites, l'action risque de se limiter à ce type d'activités et de n'avoir aucun effet durable ; l'aspect multidimensionnel du renforcement des capacités risque en outre de ne pas être dûment pris en compte. À cet égard, il a été recommandé de mettre en place des partenariats avec des établissements universitaires de façon à permettre à ces derniers de mener des études longitudinales à long terme sur ce qui a jusqu'à présent fonctionné et sur les besoins en capacités restant à satisfaire. Il a également été suggéré de renforcer les relations entre les milieux universitaires, les décideurs et les organismes d'exécution en établissant des partenariats.

C. Renforcement du soutien des parties prenantes non parties aux activités de renforcement des capacités nécessaires dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national

43. Le représentant de l'Alliance pour le Climat et le Développement (CDKN) a apporté l'éclairage d'un institut de recherche et de conseil impliqué dans le renforcement des capacités dans le domaine des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national. Il a expliqué que le temps consacré à l'élaboration de méthodes d'évaluation de l'efficacité des mesures prises était relativement peu important dans le domaine de l'adaptation, en comparaison de ce qui se fait en matière d'atténuation. Cela signifie qu'il est nécessaire de doter la plupart des pays en développement de capacités supplémentaires, dans un large éventail de domaines, afin d'appuyer la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et du volet des contributions déterminées au niveau national relatif à l'adaptation. En matière d'adaptation, trois types de capacités sont essentielles : les capacités institutionnelles, qui ont essentiellement trait à la gouvernance et la coordination ; les capacités techniques en matière de modélisation et d'évaluation ; la capacité à établir des partenariats et à consacrer du temps aux processus.

44. Pour la CDKN, le renforcement des capacités ne consiste pas uniquement à développer les compétences techniques nécessaires aux actions d'adaptation : il convient également de tenir compte de l'environnement considéré. Jusqu'ici, le renforcement des capacités était considéré comme une activité ponctuelle et à court terme. De nombreuses formations ne prennent en compte que certains aspects des changements climatiques. Le représentant de la CDKN a souligné que les pays en développement avaient pourtant besoin de processus améliorant ou transformant la capacité des individus, des organisations, des institutions et des sociétés à formuler et à atteindre des objectifs permettant de faire face aux changements climatiques tout en réduisant la pauvreté et en favorisant la prospérité économique. Lorsque le renforcement des capacités consiste à les introduire et à les intégrer dans les sociétés des pays en développement, ces processus s'acclimatent progressivement à ces pays et s'ancrent profondément dans leurs institutions et leurs systèmes.

45. La CDKN contribue au renforcement des capacités des pays en développement en mettant au point des programmes d'études universitaires et des programmes de recherche spécialement adaptés à la conception et à l'exécution d'actions de développement compatibles avec le climat. Elle aide en particulier les meilleures équipes de chercheurs au niveau mondial à améliorer les connaissances scientifiques sur les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes de l'Afrique subsaharienne et les capacités de prévision dans ce domaine. Les pouvoirs publics et les institutions n'ayant pas les capacités nécessaires s'ils ne disposent pas, en leur sein, des compétences techniques correspondantes, lesquelles s'acquièrent à l'université, la CDKN s'emploie, en collaboration avec des universités d'Afrique subsaharienne, à élaborer des programmes sur les changements climatiques et des programmes de recherche.

46. La CDKN collabore avec différents groupes de recherche d'Afrique australe dans le cadre de son programme « Future Climate for Africa », qui vise à fournir aux pouvoirs publics et, en particulier, aux décideurs, une aide en ce qui concerne la planification à moyen et à long terme relative aux changements climatiques. Grâce à ces actions de développement des capacités, les décideurs et les chercheurs d'Afrique australe sont davantage sensibilisés aux risques et aux vulnérabilités climatiques, et ils prennent en compte ces risques dans leurs plans, dans leurs politiques et dans leurs investissements.

47. Le représentant de la CDKN, en réponse aux questions posées des participants, a également souligné l'importance de l'apprentissage entre pairs. Se fondant sur l'expérience qu'il a acquise en travaillant avec le Groupe des négociateurs africains, il a dit que dans le passé la création d'une équipe interne chargée d'élaborer des directives pour les contributions prévues déterminées au niveau national susceptibles de s'appliquer couramment aux pays africains s'était révélée fort utile dans la mesure où ces pays avaient pu réfléchir à un document unique répondant davantage aux besoins qui étaient les leurs dans toutes leurs réunions stratégiques. À la lumière de cette expérience positive, il a été suggéré que les pays en développement pratiquent l'apprentissage entre pairs, sur le principe de l'association d'un pays ayant mené à bien l'élaboration d'une proposition de projet et d'un pays en train d'élaborer un tel projet.

VI. Résultats des discussions de groupe

A. Renforcement des capacités humaines, institutionnelles et systémiques permettant de mettre au point des mesures d'adaptation dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national

48. Le premier groupe de discussion a examiné les questions suivantes :

- a) Quelles sont les lacunes humaines, institutionnelles et systémiques faisant obstacle à la conception des interventions en matière d'adaptation et à leur mise en œuvre ?
- b) Quelles sont les actions possibles pour combler ces lacunes ?

49. Il est nécessaire de recenser les principales institutions nationales participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national pour que les parties prenantes puissent comprendre leurs responsabilités et la manière dont elles envisagent de passer de la planification des politiques à la mise en œuvre de ces contributions. Des systèmes innovants sont également nécessaires pour mesurer et superviser les actions de renforcement des capacités. Dans l'idéal, ils devraient permettre à ceux qui mènent ces actions de se faire une meilleure idée des lacunes à cibler et du calendrier à suivre.

50. Il a été déterminé que l'incapacité à produire des données climatiques fiables et à les utiliser pour élaborer des modèles climatiques nationaux contrariait grandement la conception et la mise en œuvre des interventions en matière d'adaptation. Des modèles climatiques spécifiques à la situation nationale permettraient aux pays en développement de concevoir, de planifier et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes d'adaptation répondant à leurs besoins.

51. Il a été souligné qu'il était nécessaire, pour la gestion des affaires nationales, de renforcer les capacités en matière de coordination entre les institutions, les secteurs économiques et les autres parties prenantes. Dans de nombreux pays, les questions relatives aux changements climatiques sont du ressort de plusieurs institutions. Toutefois, la coordination faisant souvent défaut, ces institutions entrent en concurrence dans le domaine de l'action climatique. Ce phénomène touche même les organismes des Nations Unies. En outre, les dispositions prises dans le domaine de l'action en faveur du climat manquent souvent de clarté et l'information fournie par les décideurs est souvent fragmentaire, ce qui dissuade les autres parties prenantes de s'impliquer de façon sérieuse et coordonnée.

52. Beaucoup reste donc à faire pour combler le fossé entre les décideurs et les organismes de mise en œuvre, ainsi qu'entre le pouvoir central et les autorités locales. Une participante a fait part de l'expérience positive qu'avait été la création, dans son propre pays, d'une nouvelle institution gouvernementale seule responsable des questions relatives aux changements climatiques et, en particulier, au renforcement des capacités en faveur de l'action climatique. On évite ainsi une concurrence inutile entre les différents organismes gouvernementaux participant à l'action climatique et on réduit la fragmentation des activités qui sous-tendent à cette action. Cette nouvelle organisation facilite en outre l'élaboration d'une approche à long terme et durable en matière de planification et de mise en œuvre de l'action climatique.

53. Il a également été suggéré de renforcer les partenariats avec les universités et les centres de recherche, qui ont un rôle à jouer dans le processus en tant que pôles de connaissances scientifiques et peuvent promouvoir des solutions novatrices en matière d'adaptation et d'atténuation. En outre, le recours à des incitations de nature économique ou relatives à la santé ou aux moyens de subsistance a également été présenté comme un bon moyen de renforcer la motivation des intervenants et donc d'assurer une mise en œuvre durable de l'action climatique et de pérenniser les capacités nouvelles. De telles mesures doivent aider les institutions locales qui ont beaucoup investi dans la formation à l'action climatique à fidéliser leur personnel. Il a également été recommandé d'encourager et de promouvoir l'adhésion à l'action climatique. Un participant venu de Finlande a par exemple

communiqué des informations sur une initiative visant à promouvoir l'adhésion à l'action climatique au moyen d'une plateforme en ligne mettant en valeur l'engagement dans la lutte contre les changements climatiques de différents acteurs – écoles, ministères, commerçants ou particuliers – ouvertement résolus à devenir des vecteurs du changement.

B. Renforcement de la capacité à obtenir des financements pour l'adaptation

54. Le deuxième groupe de discussion a examiné les questions suivantes :

a) Dans quels domaines les pays en développement manquent-ils des capacités nécessaires pour accéder aux financements ?

b) Comment mieux combler ces lacunes, et quelles mesures doivent être prises, aux niveaux local et national, pour améliorer l'accès au financement de l'adaptation ?

55. Dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique, les administrations s'occupant des questions liées aux changements climatiques sont de taille réduite. Les fonctionnaires, qui sont peu nombreux et doivent souvent exercer plusieurs fonctions à la fois, ne peuvent consacrer suffisamment de temps à l'examen collégial des ébauches de projets. En outre, les pays en développement sont souvent dépourvus d'entités d'exécution nationales, ce qui les oblige à se reposer sur des entités multilatérales ou régionales. Il a également été fait état d'obstacles relatifs à la gouvernance, notamment dans le cas où les prêts et les subventions sont éparpillés entre différents ministères.

56. Il a également été dit que la méconnaissance des conditions d'admissibilité, des processus et des obligations relatifs aux différents fonds multilatéraux pour le climat constituait une lacune importante. Cette lacune est encore plus gênante pour les autorités et les collectivités locales, qui ne disposent pas des compétences et des informations nécessaires pour élaborer des propositions de projets convaincantes. Même au niveau des autorités nationales, le manque de données disponibles sur les risques et les vulnérabilités climatiques réduit la capacité des pays en développement à ébaucher et à élaborer correctement des propositions de projets. Il a également été signalé que la pérennisation des projets après leur exécution était une importante préoccupation pour de nombreux pays en développement, souvent incapables de conserver les capacités acquises.

57. Les participants ont également indiqué qu'ils avaient besoin d'être davantage aidés pour démontrer l'intérêt économique de l'adaptation et qu'il était plus difficile de « vendre » les projets d'adaptation que les projets d'atténuation, qui ont des incidences manifestes sur les économies d'énergie. Les activités de conseil et de formation visant à démontrer l'intérêt économique des projets d'adaptation doivent donc être renforcées.

58. Quelques suggestions et recommandations ont été adressées au fonds multilatéraux pour le climat. S'il est vrai que les pays pourraient faire un meilleur usage des fonds disponibles pour les activités préparatoires, les participants sont néanmoins convenus que les procédures de demande pourraient encore être simplifiées de façon à faciliter l'accès aux financements. Il a également été rappelé qu'il était nécessaire de consacrer davantage de ressources à l'élaboration des projets et de passer davantage de temps à leur élaboration et à leur mise en œuvre.

59. L'accent a été mis sur la promotion des échanges Sud-Sud, notamment en ce qui concerne les meilleures pratiques en matière de présentation et de mise en œuvre des projets, dans la mesure où ils permettent de faciliter l'approbation des projets. Ces échanges pourraient également mettre en évidence les dispositions institutionnelles nécessaires pour obtenir le financement de mesures d'adaptation. Ils pourraient également permettre à certains pays de s'informer des incitations au moyen desquelles leurs pairs favorisent la coordination interministérielle.

60. Les capacités doivent être renforcées de façon accrue pour que les pays puissent conserver les acquis après l'achèvement des projets. Il est par exemple insuffisant de ne former qu'une seule personne dans le cadre d'un projet ; il est préférable de former 6 à 20 personnes. En matière de renforcement des capacités, la programmation par pays est nécessaire et doit être abordée à court, à moyen et à long terme. Le recours ponctuel à des consultants extérieurs mobilisés sur des projets à court terme ne permet pas aux pays de renforcer durablement leurs capacités.

C. Renforcement du soutien des parties prenantes non parties aux activités de renforcement des capacités nécessaires dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national

61. Le troisième groupe de discussion a examiné les questions suivantes :

a) Dans quels domaines les parties prenantes non parties peuvent-elles le mieux soutenir le renforcement des capacités dans les pays en développement dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national, et comment ces acteurs peuvent-ils s'impliquer davantage ?

b) Les parties prenantes non parties recensées ont-elles besoin de renforcer leurs propres capacités afin de mieux contribuer à la conception et à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national dans les pays en développement ? Dans l'affirmative, comment satisfaire leurs besoins en matière de renforcement des capacités ?

c) Comment les pays en développement peuvent-ils renforcer leurs capacités pour favoriser la mise en place de réseaux et améliorer la collaboration avec les milieux universitaires et les centres de recherche aux fins des activités d'adaptation ?

62. Ce groupe a examiné le cas de nombreuses parties prenantes non parties, parmi lesquelles figuraient des autorités municipales et infranationales, des organisations non gouvernementales, des ingénieurs et des planificateurs, des experts techniques, des entités du secteur privé, des écoles, des universités, des organisations de jeunes, des instituts de recherche, des populations autochtones, des femmes, des groupes vulnérables, des prestataires de services liés aux questions climatiques, des communautés religieuses et des médias. Il a été relevé que le manque d'accès à des données et à des informations pertinentes et aux activités de sensibilisation connexes limitait considérablement la participation de ces différents groupes. Il a également été convenu que les supports de formation et d'autres outils de renforcement des capacités devaient être traduits dans les langues locales et que les informations devaient être simplifiées pour donner aux acteurs les moyens de se prendre en charge et les inciter à s'impliquer.

63. Il a été proposé, pour aller de l'avant, d'évaluer les besoins des autorités infranationales en matière de renforcement des capacités. Il a en outre été convenu qu'il était nécessaire d'investir davantage de ressources dans la mise en place de réseaux de parties prenantes non parties et dans leur formation. La présence et l'implication des institutions de recherche dans toutes les activités de renforcement des capacités a également été mise en avant, car elle permet d'améliorer l'accès de la population à l'information et la disponibilité des données. En ce qui concerne la mise en commun et l'échange des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience, une coopération triangulaire et des échanges Sud-Sud plus rigoureux ont été recommandés. Il a également été dit que les pays pouvaient, en promulguant une nouvelle loi ou une nouvelle législation, améliorer la transparence et l'accessibilité des données.

64. Il a en outre été souligné qu'en raison de leur complexité, les informations relatives aux risques et aux vulnérabilités climatiques et à l'adaptation aux changements climatiques devaient être présentées d'une autre façon et simplifiées et qu'elles devaient être traduites. Il est particulièrement important de simplifier l'information pour favoriser la participation des populations, et la communication entre les communautés locales, les décideurs et les

organismes d'exécution doit être suffisamment fluide pour assurer la participation véritable et active des parties prenantes non parties.

65. Il a également été suggéré d'aller plus loin en associant les parties prenantes non parties à la prise des décisions et en les intégrant à la structure de gouvernance pour que leur participation soit plus systématique. L'innovation étant l'un des domaines où les observations et les suggestions des parties prenantes non parties peuvent se révéler décisives, il est nécessaire de mettre en place un système permettant de mieux relier et faire correspondre leurs apports aux demandes ou aux questions émanant du processus de la Convention.
